



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rése
au
Monit
belg



20049218

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

02 -04- 2020

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION JUDICIAIRE

N° d'entreprise : 0674.815.934

Nom

(en entier) : GAIATREND BELGIUM
(en abrégé) :

Forme légale : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : rue de l'Industrie 4, 7321 Harchies, Belgique

Objet de l'acte : Transfert siège social

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale des associés, tenue le
02/01/2020 au siège de la société.**

Bureau

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur CARPACCIO Mario
et de Monsieur Marzel Didier en qualité de secrétaire.

Le président constate que tous les associés sont représentés conformément à la liste de
présence ci-annexée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et statuer.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés, les associés dont les noms et prénoms sont mentionnés
dans la liste de présence, ainsi que le nombre d'actions pour lequel ils participent à
l'assemblée et, le cas échéant, les noms et prénoms de leurs mandataires éventuels. Cette
liste de présence, après avoir été signée par les associés présents ou leurs mandataires,
est clôturée et signée par le bureau et est annexée au présent procès-verbal, avec les
procurations des personnes représentées.

Communication du président

I. La présente assemblée a été convoquée pour délibérer sur les points suivants de l'ordre
du jour :

- Transfert du siège social

Constatation que l'assemblée est valablement constituée

Les déclarations préalables du président sont approuvées par l'assemblée. Celle-ci

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/04/2020 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

constate qu'elle a été valablement constituée et qu'elle est habilitée à délibérer et à se prononcer sur l'ordre du jour précité.

Traitement de l'ordre du jour

L'assemblée prend les décisions suivantes :

1e décision :

L'assemblée délibère sur le point suivant de l'ordre du jour : transfert du siège social
Le président compte le nombre de voix et communique le résultat suivant :

24000		oui
0		non
24000		(Total)

Par conséquent, le point de l'ordre du jour est approuvé, le siège social est transféré à 7321 Bleton rue du Bois, n°3 et ce à partir de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun associé ne demandant la parole, l'assemblée est clôturée à 11 heures trente.

Fait à Harchies le 02/01/2020.

Le président
CARPACCIO Mario
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 14/04/2020 -- Annexes du Moniteur belge